

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 janvier 2021

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 14 Votants : 19 (ou 18 ou 17)

Date de la convocation : 21/01/2021

Présents : POIRIER S, DEVAUCHELLE E, HUREL-MATHIEU C, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, JACQUEMIN J-F, MILLION E, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F, VAUTRIN-ROLLOT A, VUILLEMIN E et ZONE E.

Madame Emmanuelle MILLION a été nommée secrétaire.

Absents excusés :

Jean-François CLASQUIN a donné pouvoir à Eric DEVAUCHELLE (hors le vote des CA, l'ajout d'une délégation et l'avis sur l'exercice du DPU)

Daniel MOUGEL a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Marie BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU (hors le vote de l'avis sur l'exercice du DPU)

Philippe MAIRE a donné pouvoir à Stéphanie POIRIER.

Corinne VUILLEMIN a donné pouvoir à Marie-Françoise VANNSON.

Le jeudi 28 janvier 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Madame Stéphanie POIRIER, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire, Monsieur Jean-François CLASQUIN empêché.

En préambule, Mme Poirier souhaite rendre hommage à des personnes qui nous ont quittées récemment :

L'abbé Bernard Soligot, curé de la paroisse entre 1986 et 1994, Mme Marcelle Meyer, M. Bernard Aubertin, Mme Monique Vuillemin née Creusot, Mme Simone Delon et M. René Beaudoin.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Million Emmanuelle

Validation du dernier compte rendu : par rapport à la question posée par Mme Courtois-Paulus lors du dernier conseil municipal sur le droit à d'expression des conseillers de la minorité dans le cadre de l'article L-2121-27-1, la réponse sera formulée au prochain conseil, en présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf mention contraire,

Vu le budget annexe forêt 2020 qui fait apparaître un excédent de clôture en section de fonctionnement de 247 290,16€ et un déficit de clôture en section d'investissement de 89 170,00€,

Vu le budget principal 2020 qui fait apparaître un excédent de clôture en section de fonctionnement de 811 526,09€ et un déficit de clôture en section d'investissement de 38 277,17€,

• **Approuve les comptes de gestion 2020** - budgets annexe forêt et (16 pour et 3 contre A.Courtois-Paulus, D.Mougél et E.Zone) principal dressés par le comptable public,

• **Approuve les comptes administratifs 2020** - budgets annexe forêt et (15 pour et 3 contre A.Courtois-Paulus, D.Mougél et E.Zone) principal,

Vu les restes à réaliser du budget principal au 31/12/2020,

Vu le résultat de l'exercice 2020,

- **Décide** (16 pour et 3 abstentions A.Courtois-Paulus, D.Mougel et E.Zone) **d'affecter** en réserve 194 177,17€ et de reporter en section de fonctionnement 617 348,92€ au budget 2021,

Vu les restes à réaliser du budget annexe forêt au 31/12/2020,

Vu le résultat de l'exercice 2020,

- **Décide** (16 pour et 3 abstentions A.Courtois-Paulus, D.Mougel et E.Zone) **d'affecter** en réserve 99 170,00€ et de reporter en section de fonctionnement 148 120,16€ au budget 2021,

- **Autorise le Maire à mandater**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, les dépenses en section d'investissement sur les comptes suivants :

2051 - Concessions, droits similaires (logiciel de gestion de la restauration scolaire) à concurrence de 3 750,00 €

2111 – Terrains nus (Echange Commune/M. et Mme Petitjean) à concurrence de 2 000,00 €

2315 - OP 35 Immobilisations en cours - Travaux de voirie 2021 à concurrence de 25 000,00 €
Soit un total de 33 000,00 €

Considérant la convention du 5 juin 2018 signée avec le SDIS des Vosges, définissant la participation financière pour la construction d'une caserne avec les communes de Hadol et Dounoux qui prenaient à leur charge la somme de 289 535 € à verser selon un échéancier défini en son article n° 3,

Considérant l'avenant n°1 à cette convention, validé le 17 décembre 2019 afin de prendre en compte une modification du projet initial consistant dans l'acquisition par le SDIS d'un bâtiment existant en vue de son aménagement en caserne en lieu et place d'une construction,

- **Valide** (18 pour et 1 abstention E.Million) **l'avenant n°2** à la convention susmentionnée portant sur un nouvel échéancier de la participation financière des communes et autorise le Maire à signer ledit avenant,

- **Acte** la création de la commission municipale permanente « **Pôle de Santé - Recherche de professionnels de santé** », fixe à 7 le nombre de membres et décide de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Après appel à candidatures, élit les membres ainsi qu'il suit :

Coralie HUREL-MATHIEU, Jean-François JACQUEMIN, Stéphanie POIRIER, Maxime ROUSSELOT, Marie-Françoise VANNON, Andrée VAUTRIN-ROLLOT et Elisabeth ZONE.

- **DECIDE d'adhérer au service gratuit d'archivage électronique** proposé par le Département des Vosges et autorise le Maire à signer la convention à intervenir,

- **DECIDE de confier au Maire** (16 pour, 2 abstentions A.Courtois-Paulus et D.Mougel), pour la durée du présent mandat, **la délégation suivante** :

« 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. »,

Exposé :

Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption est parvenue en mairie pour les parcelles AD 30 (4a 35ca) et 125 (1a 9ca) sises à Hadol-Centre.

La parcelle AD 125, sur laquelle est édifiée une petite maison, fait l'objet de l'emplacement réservé N°5 pour l'amélioration de la circulation à l'intersection entre la V.C N° 17 et la RD 44.

M. Devauchelle, Adjoint, commente une projection du site. Il signale que des représentants de la DDT et du CAUE sont venus sur place aux fins de donner leur appréciation. Il ressort de leur analyse que la démolition de la maison apportera peu d'amélioration de visibilité pour les automobilistes.

Vu les devis sollicités, le coût estimé en cas de préemption (acquisition, démolition, remise en état du terrain et consolidation du mur mitoyen) s'élève à 56 900 €.

Mme Poirier rappelle que Monsieur le Maire a délégué pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption. Toutefois, dans ce cas précis, il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal à titre consultatif.

- **Donne un avis défavorable** (15 contre et 2 pour) à l'exercice, par la commune, de son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles AD 30 et 125,

- **Ajourne** le délibéré quant à l'adhésion à la convention de prestations de service - Gestion des carrières proposée par le CDG88 dans l'attente de précisions complémentaires,

- **Valide** (16 pour, 3 contre A.Courtois-Paulus, D.Mougel et E.Zone) **l'adhésion de la commune au service commun en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions**, note que le coût annuel est de 2,50 € par habitant et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

- **Décide** (18 pour et 1 abstention M.Rousselot) de doter la commune d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet **d'adhérer au CNAS**, à compter du 01/01/2021, au bénéfice des agents actifs suivants :

- stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale
- contractuels de droit public - contrat supérieur à 1 an
- contractuels de droits privés - Contrats aidés

note que la cotisation annuelle forfaitaire par agent est actuellement de 212,00 €, désigne M. M.Rousselot en qualité de délégué élu et procédera à la désignation parmi les membres du personnel d'un délégué agent/correspondant relais de proximité,

précise qu'un point sera fait en octobre prochain sur cette mesure d'action sociale en faveur du personnel,

- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux de renforcement des réseaux issus du poste « Houssière » sous réserve de l'octroi d'une subvention.

Informations et questions diverses :

- Information sur différentes adhésions au SMIC
- Le CD 88 rembourse à la CAE une somme de 4 728€ pour le financement de masques pour notre collectivité.
- Pôle de Santé : en cours de finalisation des signatures ; le bail des dentistes est en cours ; les travaux devront reprendre début mars.
- Le SICOVAD met à disposition des conteneurs à verre customisés. L'un sera installé près du groupe scolaire.
- Activités des sapeurs-pompiers de 2020 lu par M. Devauchelle :
131 secours à victimes et accident de la circulation, 29 feux, 62 DIV, 14 Intervention Cynotechnique et 2 RTN (risque technologique)
- Pour information le rapport du SDEV est à disposition

La séance est levée à 22h30

La 1^{ère} Adjointe
Stéphanie POIRIER

Fait à Hadol, le 8 Février 2021
La secrétaire de séance,
Emmanuelle MILLION